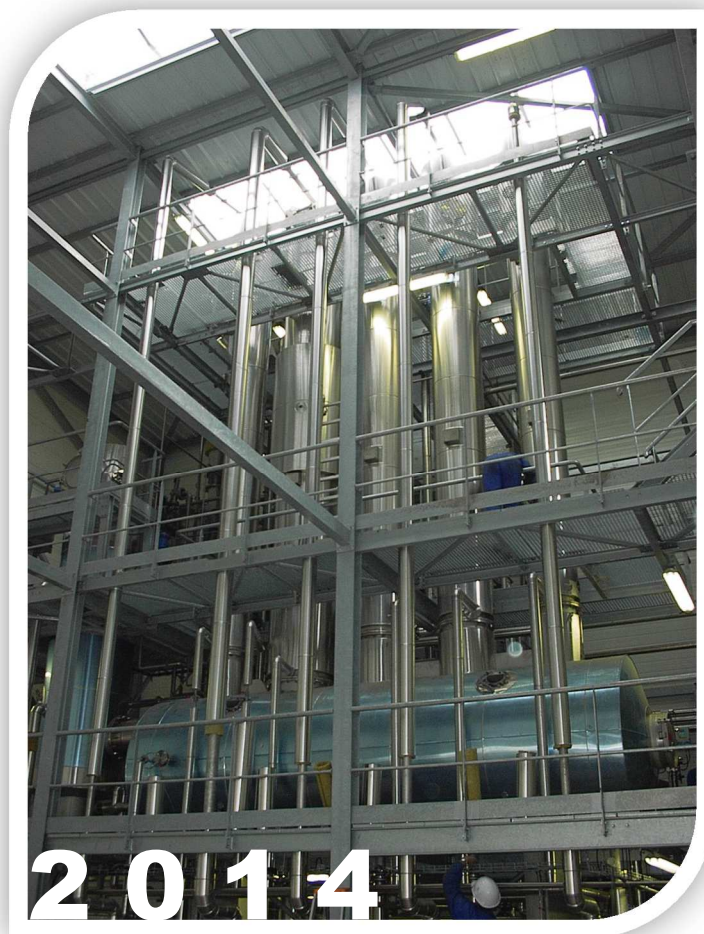




Site de GONDECOURT [59147]



RAPPORT D'INFORMATION DES TIERS

 Mars 2015

SOMMAIRE

1 – Situation administrative	3
1.1 – Situation administrative des installations	3
1.2 – Incident & décision individuelle	3
2 – Descriptif des process	4
2.1 – Synoptique des procédés	4
2.2 – Les produits concernés	5
3 – Bilan des déchets entrants	6
3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles	6
3.2 – Procédure de prise en charge	7
3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants	8
4 – Bilan des déchets produits	12
5 – Contrôle des rejets aqueux	13
5.1 – Contrôle des eaux résiduaires	13
5.2 – Contrôle des eaux souterraines	14
6 – Certifications	18

1 – Situation administrative

1.1 - Situation administrative de l'installation

les activités de SHL sont régies par l'arrêté préfectoral D.A.G./3 - BC du 06/01/2010.

Les capacités réglementaires annuelles de traitement sont les suivantes :

- Huiles minérales régénérables : 10 000 tonnes ;
- Résidus hydrocarbures : 30 000 tonnes ;
- Huiles et graisses végétale et/ou animale : 30 000 tonnes.



Cet arrêté vaut également autorisation au titre de l'arrêté ministériel du 28/01/1999 relatif à l'élimination des huiles usagées pris en application de l'article R543-13 du Code de l'Environnement. Cet agrément est accordé pour une capacité annuelle de 40 000 tonnes d'huiles usagées minérales ou synthétiques.

1.2 Incident – Décision individuelle

Le site n'a fait l'objet d'aucune décision individuelle en 2014.

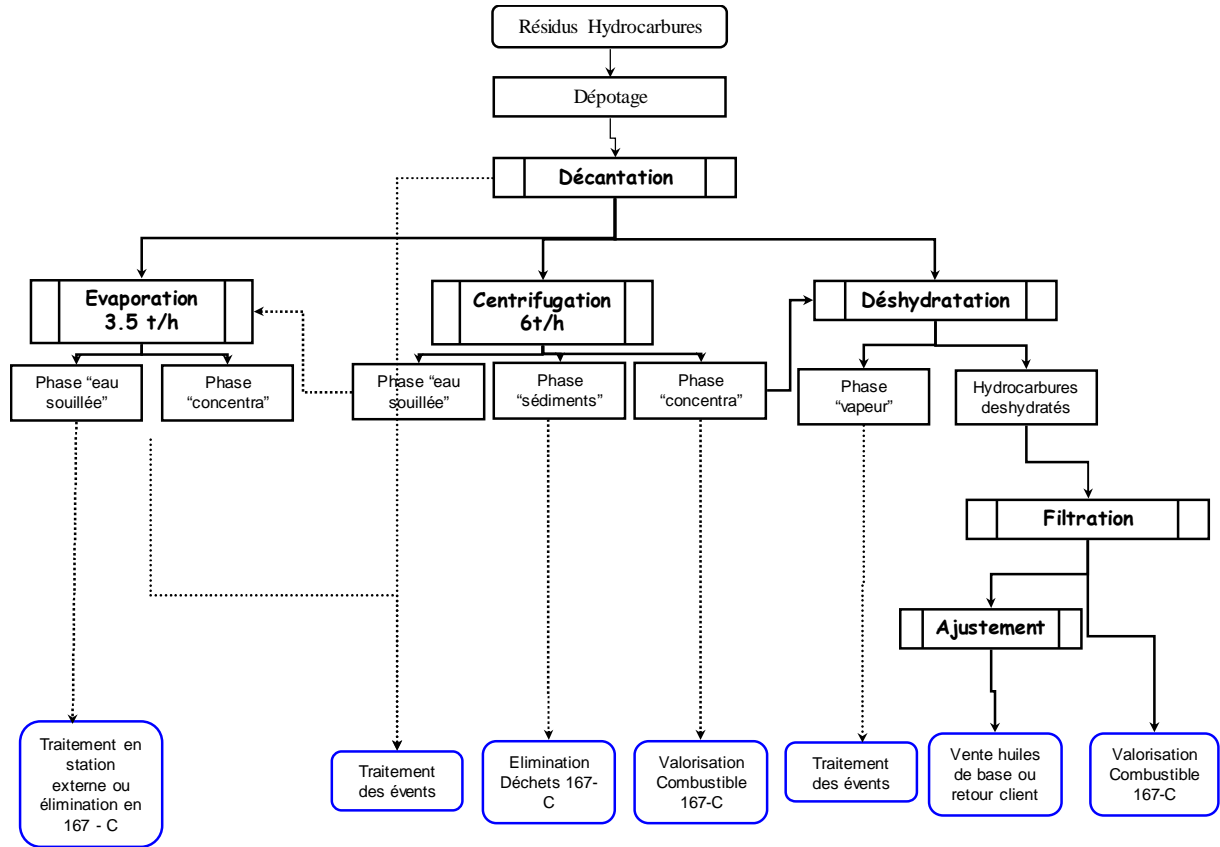
Arrêté Préfectoral du 06/01/2010

Activités autorisées : Régénération d'huiles usagées, traitement d'eaux-hydrocarbures

Capacité réglementaire : 40 000 tonnes/ an pour les résidus hydrocarbures et huiles minérales & 30 000 tonnes pour les huiles-graisses végétales et animales

2 – Descriptif du process

2.1 – Synoptique des procédés



2.2 – Les produits réceptionnés

Huiles industrielles :

- Huiles et fluides de process
- Huiles hydrauliques
- Huiles de coupe
- Huiles de travail des métaux...

Huiles techniques :

- Huiles caloporteur
- Huiles de trempe...

Hydrocarbures + eau :

- Bac décanteur
- Séparateur hydrocarbures
- ...



3 – Bilan des déchets entrants

3.1 – Caractéristiques des produits admissibles

Déchets autorisés :

La liste des déchets autorisés figure en annexe n°2 de l'autorisation d'exploiter en date du 06/01/2010. Ils sont codifiés selon la nomenclature des déchets définie à l'annexe n°2 de l'article R541-8 du Code de l'Environnement.

Déchets exclus :

Les déchets interdits en traitement sont les suivants :

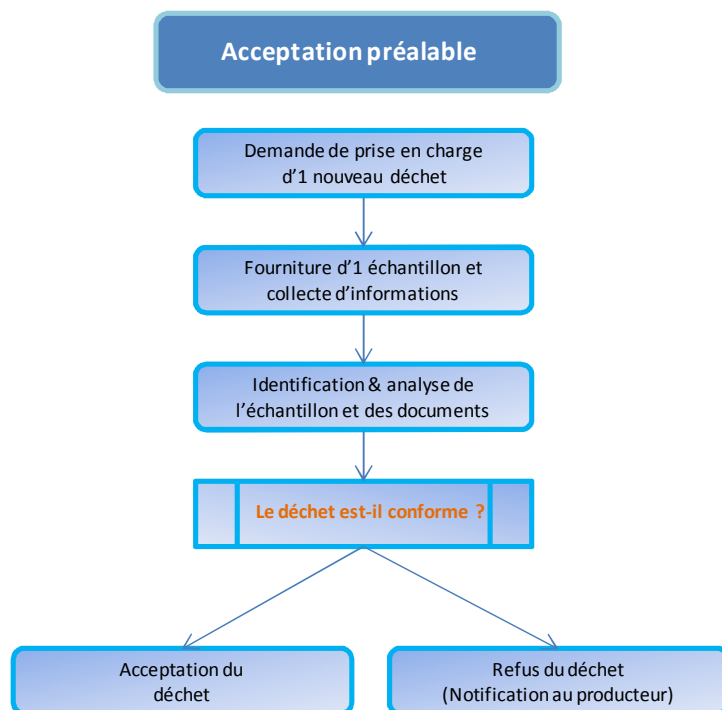
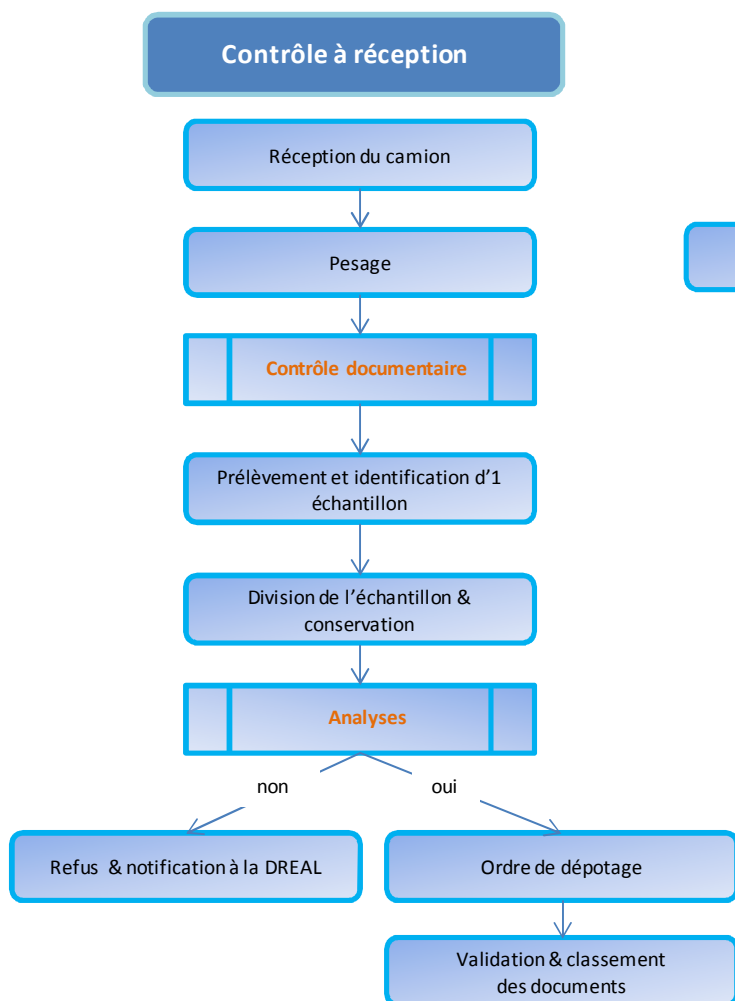
- déchets radioactifs;
- déchets présentant des risques explosifs;
- déchets d'origine animale et végétale provenant d'activités à risque sanitaire;
- Déchets contenant des PCB pour une teneur > ou égale à 50 ppm.

Les déchets contenant des PCB > à 50ppm peuvent être admis en transit regroupement avant expédition vers une filière extérieure.



3.2 – Procédure de prise en charge

Des procédures de prise en charge des produits qui entrent sur le site de GONDECOURT ont été mises en place afin de vérifier leur compatibilité avec les conditions d’acceptation et les techniques de traitement utilisées.



3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants

Quantité de déchets réceptionnés

La quantité de déchets réceptionnés en 2014 est de **14 107,807 tonnes**.

Origine des déchets réceptionnés

	59/62	Picardie	Autres Régions
Tonnes	10 161.617	767.22	3 178.97
%	72.03 %	5.44 %	22.53 %

- Plus de 72 % des entrées proviennent de la région Nord Pas-de-Calais.



Nature des produits suivant la nomenclature européenne des déchets

N°	Désignation étendue	Tonnes
020304_	MATIERES IMPROPRES A LA CONSOMMATION OU A LA TRANSFORMATION	0.18
020399_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	0.61
050199_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	4.94
070101*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	21.86
070601*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	97.68

070609*	GATEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USES HALOGENES	25.8
070701*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	22.2
070704*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	1.64
070708*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	13.38
080111*	DECHETS DE PEINTURES ET VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	19.9
080112_	DECHETS DE PEINTURES OU VERNIS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 01 11	14.66
080115*	BOUES AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	2.04
080119*	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	101.84
080313_	DECHETS D'ENCRE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 03 12	3.34
080399_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	3.7
080415*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES COLLES OU MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	50.92
100118*	DECHETS PROVENANT DE L'EPURATION DES GAZ CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	21.58
101112_	DECHETS DE VERRE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 10 11 11	9.36
110108*	BOUES DE PHOSPHATATION	16.38
110111*	LIQUIDES AQUEUX DE RINÇAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	78.64
110113*	DECHETS DE DEGRAISSAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	99.1
110114_	DECHETS DE DEGRAISSAGE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 11 01 13	2.94
110199_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	2.14
120107*	HUILES D'USINAGE A BASE MINERALE SANS HALOGENES (PAS SOUS FORME D'EMULSIONS OU DE SOLUTIONS)	338.74
120109*	EMULSIONS ET SOLUTIONS D'USINAGE SANS HALOGENES	1759.5
120110*	HUILES D'USINAGE DE SYNTHESE	9.3
120112*	DECHETS DE CIRES ET GRAISSES	0.65
120199_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	171.08
120301*	LIQUIDES AQUEUX DE NETTOYAGE	501.24
130110*	HUILES HYDRAULIQUES NON CHLOREES A BASE MINERALE	45.38
130113*	AUTRES HUILES HYDRAULIQUES	220.08
130205*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION NON CHLOREES A BASE MINERALE	196.14
130208*	AUTRES HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION	413.385
130306*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS CHLORES A BASE MINERALE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 13 03 01	20.54
130307*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS NON CHLORES A BASE MINERALE	51.4
130308*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS SYNTHETIQUES	12.17

130310*	AUTRES HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS	240.76
130402*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT DE CANALISATIONS DE MOLES	23.09
130403*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT D'UN AUTRE TYPE DE NAVIGATION	1276.32
130502*	BOUES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	788.64
130503*	BOUES PROVENANT DE DESHUILEURS	28.08
130506*	HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	164.15
130507*	EAU MELANGEE A DES HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	1097.63
130508*	MELANGES DE DECHETS PROVENANT DE DESSABLEURS ET DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	642.84
130701*	FUEL OIL ET DIESEL	5.64
130703*	AUTRES COMBUSTIBLES (Y COMPRIS MELANGES)	170.5
130802*	AUTRES EMULSIONS	253.29
130899*	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	1881.45
150110*	EMBALLAGES CONTENANT DES RESIDUS DE SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINES PAR DE TELS RESIDUS	7.14
160115_	ANTIGELS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 01 14	15.16
160305*	DECHETS D'ORIGINE ORGANIQUE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	4.56
160306_	DECHETS D'ORIGINE ORGANIQUE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 03 05	89.28
160506*	PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, Y COMPRIS LES MELANGES DE PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE	8.44
160508*	PRODUITS CHIMIQUES D'ORIGINE ORGANIQUE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, MIS AU REBUT	7.6
160708*	DECHETS CONTENANT DES HYDROCARBURES	1963.12
160709*	DECHETS CONTENANT D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	141.58
161001*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	412.7
161002_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 10 01	487.62
190110*	CHARBON ACTIF USE PROVENANT DE L'EPURATION DES GAZ DE FUMEEES	5.82
190207*	HYDROCARBURES ET CONCENTRES PROVENANT D'UNE SEPARATION	19.12
190809_	MELANGES DE GRAISSE ET D'HUILE PROVENANT DE LA SEPARATION HUILE/EAUX USEES CONTENANT UNIQUEMENT DES HUILES ET GRAISSES ALIMENTAIRES	5.96
190810*	MELANGES DE GRAISSE ET D'HUILE PROVENANT DE LA SEPARATION HUILE/EAUX USEES AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 19 08 09	9.76
190999_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	3.12

Bilan des produits réceptionnés

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations de valorisation		
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles	577.327
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	13 530.48

Incident de réception

Aucun refus de prise en charge n'a été constaté en 2014.

4 - Bilan des déchets produits

La quantité de déchets sortants en 2014 est de 9 144,8 tonnes. Le tableau ci-dessous donne la ventilation de ces sorties suivant l'annexe II B de la directive n°75/442/CEE.

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/ 1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)	439.02
D10	Incinération à terre	5 525.95
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 14 (à l'exclusion du stockage temporaire, avant collecte, sur le site de production).	71.16
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	1 620.56
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles	1 200.56
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	287.59

5 – Suivi environnemental

5.1 – Contrôle des eaux résiduaires

Les eaux résiduaires sont constituées des eaux de ruissellement du site et de la purge et de la chaudière.

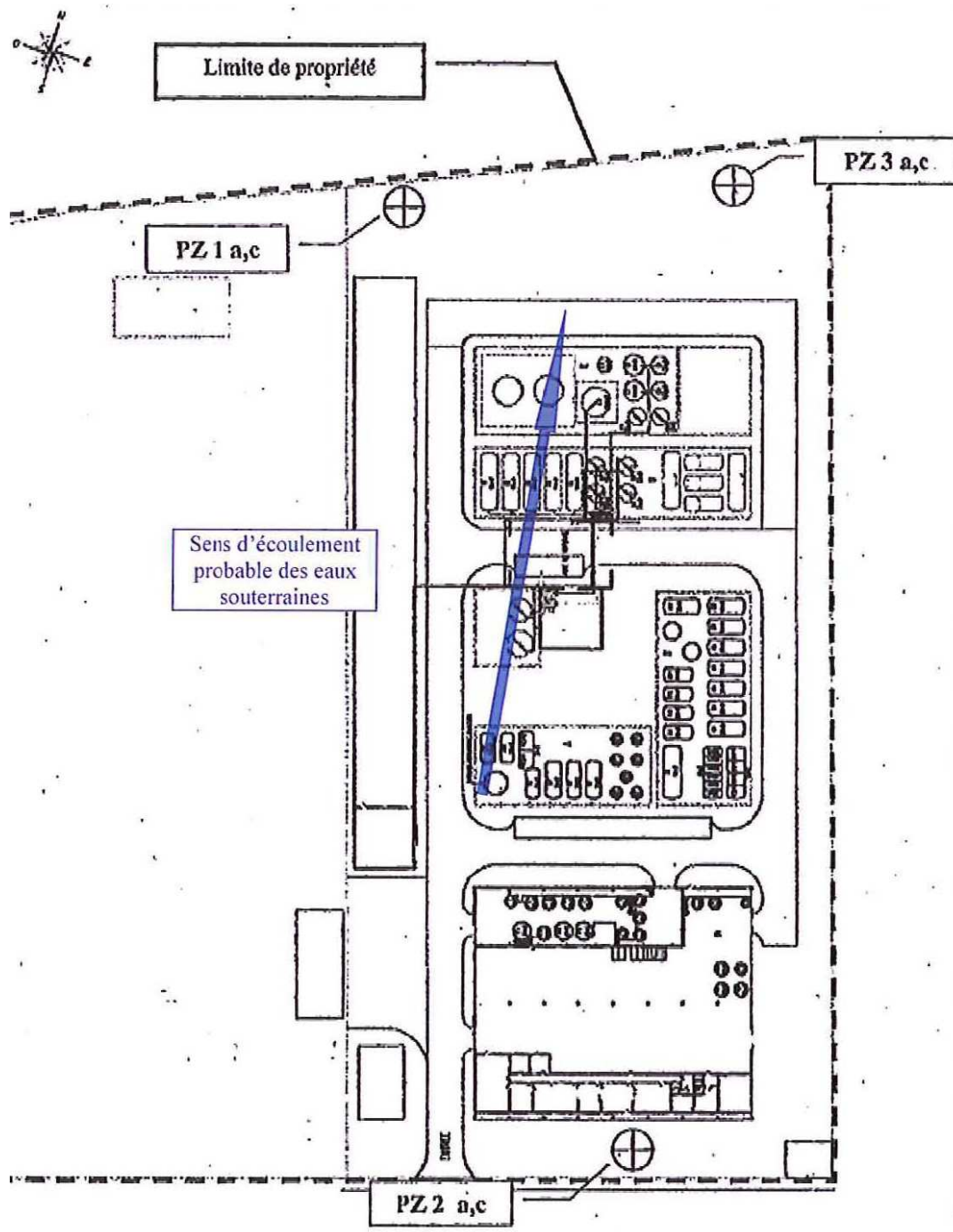
Le tableau ci-dessous reprend les résultats obtenus lors des prélèvements du 10/06 et du 17/11/2014.

Paramètres	Limite AP du 06/01/2010	10/06/2014	17/11/2014
Azote Kjeldahl (NTK)	-	1.6	1.6
Nitrates - N	-	0.43	0.59
Nitrites - N	-	0.038	0.049
Azote global (P)	30	2.068	2.2
Phosphore total (P)	5	0.15	0.25
DCO	300	68	160
DBO5	100	4.5	16
MES	35	12	43 ¹
Hydrocarbures totaux C10-C40	5	0.75	1.9
Fraction C10-C12	-	0.013	< 0.01
Fraction C12-C16	-	0.054	0.027
Fraction C16-C20	-	0.019	0.11
Fraction C20-C24	-	0.087	0.25
Fraction C24-C28	-	0.18	0.46
Fraction C28-C32	-	0.18	0.51
Fraction C32-C36	-	0.15	0.43
Fraction C16-C40	-	0.068	0.17

¹ Le dépassement constaté en MES en novembre est lié à un prélèvement sur eau stagnante sans précipitation.

5.2 – Contrôle des eaux souterraines

Afin d'assurer la surveillance des eaux souterraines, un réseau de 6 piézomètres a été mis en place sur le site en 2002. Vous trouverez ci-dessous les résultats observés ces 4 dernières années.



PZ1 Nappe alluviale	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.9	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.3	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	7.4	<50	<0.03	0.077
24/10/2011	7.4	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.8	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7.3	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7.6	<50	0.005	<0.07
23/10/2013	6.68	<50	0.052	<0.07
19/05/2014	7.2	<50	ND	ND
17/11/2014	7.3	<50	ND	ND

PZ 1 Nappe de craie	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.7	<50	<0.067	<0.07
25/10/2010	7.1	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	7	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.2	18	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.4	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7.1	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.3	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.8	<50	ND	ND
17/11/2014	7	<50	ND	ND

PZ 2 Nappe alluviale	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.9	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.5	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	7.2	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.3	11	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.9	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7.3	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7.4	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	8.14	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	7.5	<50	ND	ND
17/11/2014	7.3	<50	0.006	ND

PZ2 Nappe de la craie	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.48	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.1	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	6.9	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.1	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.2	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	6.9	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.21	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.9	<50	ND	ND
17/11/2014	7	<50	ND	ND

PZ3 Nappe alluviale	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.5	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	6.4	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.2	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	6.9	<50-53	<0.005	<0.07
08/04/2013	7	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.05	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.7	<50	ND	ND
17/11/2014	7.5	<50	ND	ND

PZ3 Nappe de la craie	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.6	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.1	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	6.9	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.2	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.3	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7.1	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.06	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.9	<50	ND	ND
17/11/2014	7	<50	ND	ND

Pour cette campagne, aucun dépassement des valeurs du décret de janvier 2007 et de l'OMS n'est observé. Globalement, la qualité des eaux de la nappe de la craie et de la nappe des alluvions correspond à la catégorie bleu clair de la classification SEQ-Eau souterraine, à l'exception des mesures de conductivité sur l'ensemble des ouvrages. Ce paramètre fait apparaître une eau de catégorie bleu foncé

Il est à noter que depuis le suivi des mesures en avril 2002, la plupart des substances recherchées n'ont pas été détectées ou ont été trouvées en très faibles quantités.

6 – Certifications

ARF, maison mère de SHL a fait de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement une véritable priorité. Cette volonté s'est concrétisé par la mise ne place d'un système de management intégré.

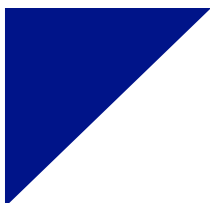
	OBJECTIF	CIBLE
Qualité ISO 9001 : 2000	Amélioration de la qualité des produits et des services & l'efficacité des processus	Satisfaction du client
Environnement ISO 14001	Diminution de la pollution et des impacts sur l'environnement	Protection de l'environnement
Sécurité—Santé OHSAS 18001	Prévenir les risques en matière de sécurité et de santé au travail	Santé & sécurité du personnel

SHL est certifié ISO 9001 : 2000 depuis le 30/07/2004 pour l'ensemble de ses prestations.

Le site de GONDECOURT a obtenu dès le 30/07/2005 :

- la certification ISO 14001 [Protection de l'environnement];
- la spécification OHSAS 18001 Sécurité & santé au travail].

Le site SHL de GONDECOURT bénéficie de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. Ces certifications sont valables jusqu'au 26/08/2016.



SHL GONDECOURT

ZI – 26 Rue Gay Lussac

59147 GONDECOURT

Tél. 03 20 62 91 91

Fax. 03 20 92 91 92

Contact@huileslemahieu.fr

Siège social

SHL

ZI – 26 Rue Gay Lussac

59147 GONDECOURT

Tél. 03 20 62 91 91

Fax. 03 20 92 91 92

Conception : Emmanuel MEYZA

Rédaction : Emmanuel MEYZA / Renald DUFETEL

Crédits photos : Emmanuel MEYZA – Barbara GROSSMANN